



## UNIES DANS LA NEGOCIATION POUR LE MAINTIEN DES MODALITES DE LA GRATUITE DU PEAGE POUR LES SALARIES, CONJOINTS ET RETRAITES, QUATRE ORGANISATIONS SYNDICALES SOLLICITENT L'URSSAF :

*Courrier recommandé AR*

Le mardi 8 novembre 2016

Monsieur Clément, Directeur Général,

Suite au contrôle effectué au sein de notre entreprise Autoroutes du Sud de la France en avril 2015 et à la confirmation des motifs de redressement le 16/12/2015, notre direction a pris la décision de dénoncer « l'usage encadrant les modalités générales de la gratuité des réseaux autoroutiers pour les salariés, conjoints et retraités ».

En nous appuyant sur votre remarque :

*« Nous vous précisons que cette régularisation n'entraîne aucunement l'obligation de dénoncer l'usage en vigueur mais simplement de retraiter socialement celui-ci en le réintégrant dans l'assiette des cotisations et contributions »*

Nous, représentants des salariés ASF au titre des organisations CFDT, CFE-CGC, FO, UNSA, souhaitons un rendez-vous avec vous ou un de vos collaborateurs afin d'obtenir des conseils sur les conséquences des différentes solutions possibles pour les salariés d'ASF pour préserver au mieux leurs intérêts afin qu'ils ne soient pas impactés par les suites données à ce dossier par la direction de l'entreprise.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur Clément, l'expression de nos salutations respectueuses.

F. Bergery (CFDT)

L. Raggi (CFE CGC)

P. Heritier (FO)

O. Thibaud (UNSA)